

CHARTRE DU HANDICAP INSPIRÉE DE LA CHARTRE ROMAIN JACOB

Elle s'inspire de la charte Accueil et Handicap du Centre Hospitalier Paul COSTE-FLORET, elle-même inspirée de la Charte Romain Jacob.

Nous souhaitons adapter la Charte Romain Jacob au plus près de notre activité de rééducation et des patients que nous prenons en charge.

Nous avons retenu 9 piliers de la Charte Romain Jacob qui représentent au mieux nos engagements pour l'amélioration continue de l'accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans notre établissement ainsi que dans son parcours global de santé.



1. Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même

Aborder la globalité de la personne et lui permettre de mieux comprendre son handicap. Apporter de la connaissance pour lui permettre d'exprimer clairement ses besoins.

2. Valoriser l'accompagnement

Reconnaître et valoriser le rôle des aidants, de l'entourage, des associations, selon le choix de la personne en situation de handicap.



3. Recueillir et partager les besoins

Prendre en compte le projet de vie exprimé par le patient. Communiquer les besoins liés au handicap au sein de l'équipe par les moyens à disposition (dossier patient, réunion pluridisciplinaire...). Communiquer au-delà du parcours en établissement (Liaisons service social, courrier de sortie...).

4. Construire une culture professionnelle commune

Proposer la participation des patients, de l'entourage et/ou de l'aidant aux actions de formation à destination des professionnels de l'établissement. Favoriser les échanges. Associer activement les personnes en situation de handicap aux groupes de réflexion et de travail institutionnels.



5. Coordonner le parcours de santé

Valoriser les éléments spécifiques du parcours individualisé de la personne. Tracer et communiquer ces données pour permettre une continuité du projet de vie au-delà du séjour dans l'établissement. Permettre ainsi aux aidants, aux établissements d'aval, aux professionnels libéraux de participer à la continuité fluide du parcours.

6. Organiser l'accès aux soins et à la prévention

Adapter l'environnement matériel et humain du patient. Adapter les supports de communication. Permettre au patient de s'impliquer pour devenir acteur de sa santé.



7. Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

Proposer et faciliter l'accès à l'Hospitalisation à Temps Partiel, aux consultations spécialisées et multidisciplinaires dans une logique de parcours adapté et sécurisé.

8. Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

Poursuivre les projets d'informatisation et sécurisation de l'information au service des patients. Développer le recours à la télémédecine.



9. Mettre en œuvre et évaluer la présente charte

Evaluer régulièrement les actions décrites en partenariat.